La visite du Président Touadéra au Congo Démocratique et en République populaire du Congo

La réunion de travail dans la cadre de la mise en œuvre de l'APPR-RCA

Projet de loi parlementaire pour sauver la République du vide constitutionnel

Le Président Touadera décide de payer un mois d'arriéré de salaire de 2002 aux fonctionnaires

Faustin-Archange Touadéra a discuté avec ses homologues Félix Tshisekedi et Denis Sassou Nguesso du renforcement de la coopération bilatérale et de la lutte contre l'épidemie du COVID-19

La visite du Président Touadéra au Congo Démocratique et en République populaire du Congo

Cette semaine, **le Président de la République centrafricaine Faustin-Archange Touadéra a effectué une brève visite de travail à Kinshasa au Congo Démocratique et à Brazzaville en République populaire du Congo.** Le leader centrafricain a eu des tête-à-tête avec ses homologues, Félix Tshisekedi et Denis Sassou Nguesso pendant lesquels les chefs d'Etat ont discuté du renforcement de la coopération bilatérale et de la lutte contre l'épidemie du COVID-19.

Il est à noter que plus tôt dans la semaine, M. Jean-Claude Mabenze, gouverneur du Sud-Oubangui en RDC, avait été reçu au Palais de la Renaissance par le Président Touadéra. Les parties se sont echangés sur le sujet des mesures conjointes de prévention à prendre contre le Coronavirus au niveau de la frontière que les deux pays partagent. Selon M. Mabenze, seule une collaboration conjointe permettra aux deux pays de prendre le pas sur les infiltrations au niveau de leurs frontières respectives.

A l'issue de l'audience, le gouverneur du Sud-Oubangui à tenu à saluer la disponibilité et la volonté du Président Touadera à contrer la propagation du COVID-19 en RCA et en RDC.

La réunion de travail dans la cadre de la mise en œuvre de l'APPR-RCA

Le 17 avril 2020 le Premier ministre de la République centrafricaine, Firmin Ngrébada, a présidé une réunion de travail convoquée dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR-RCA). Cet Accord avait été signé le 7 février 2019 à la ville soudanaise de Khartoum dans le but de mettre fin aux hostilités en Centrafrique. Les garants et les facilitateurs dudit Accord se sont vus présents lors de la réunion en question.

L'objet de la réunion se portait sur le suivi des recommandations adoptées lors de la dernière réunion du Comité Exécutif de Suivi (CES) de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord. La planification des actions du DDRR et

le lancement des USMS (Unités Spéciales Mixtes de Sécurité) de la zone Sud-Est (Bambari, Alindao, Bangassou, Mobaye, Kongbo etc.) ont également été passés en revue par les participants.

Rappelons que le grand DDRR a été officiellement lancé le 17 décembre 2018 à Paoua par le président de la République centrafrician, Faustin Archange Touadéra. Lancé dans un contexte d'insécurité dans plusieurs régions du pays, contrôlées à plus de 60% par des groupes armés, pour le moment le programme est en phase de finalisation.

« Aujourd'hui, nous sommes en train de travailler sur la zone nord-est, et notamment à Ndélé pour que ce grand désarmement puisse s'étendre, également les USMS, pour nous permettre d'améliorer la situation de la sécurité », a déclaré le premier ministre centrafricain, Firmin Ngrébada.

La réunion a duré 2 jours, ayant été prolongée pour le 18 avril, ou d' autres sujets en relation avec la réalisation de l'Accord de paix ont été discutés.

Les parlementaires centrafricains en particulier Jean Symphorien Mapenzi et Mathurin Dimbelet Nakoe, se sont penchés sur la révision de la Constitution du 30 Mars 2016, permettant au Président de la République et aux députés de prolonger leurs mandats en raison de force majeure de la crise sanitaire de COVID-19. Ils ont présenté le 17 Avril dernier, au cours d'un point de presse les intérêts pour le peuple centrafricain dans ce projet qui vise à sauver la République centrafricaine d'un unième chao.

Les députés centrafricains cherchent à éviter une autre crise en République centrafricaine, pendant que les hommes politiques souhaitent une idée d'une transition politique. Face aux multiples critiques de l'opposition, les députés ont décidé de voter une loi pour combler le vide constitutionnel si les élections présidentielle et législative prévues en décembre 2020 n'auront pas lieu en raison de la pandémie de Coronavirus. C'est ce qu'a expliqué le député Mapénzi.

« La Constitution est un texte qui évolue en fonction de l'époque et des changements politiques, sociaux et culturels. La révision de la Constitution vise à faire en sorte que la Constitution puisse s'adapter aux changements qui, sans cette procédure, pourraient conduire à son anéantissement. Il est question de dire clairement que le meilleur moyen de faire durer une Constitution est permettre que l'on puisse en reformer les articles dont l'expérience aurait fait sortir les inconvénients », a précisé sans ambages le 1er Vice-président de l'Assemblée nationale, **Jean Symphorien Mapenzi.**

Projet de loi parlementaire pour sauver la République du vide constitutionnel

A travers cette initiative parlementaire, la pétition visant à recueillir les avis de leurs collègues devant prolonger les mandats du Président et celui des députés, ont aussi exposé des motifs de la proposition de la constitutionnelle.

« Les Constituants de 2016, guidés par le seul souci d'assurer la stabilité des institutions de la République, à l'issue de la grande crise militaro-politique qui a secoué le pays, n'ont pas prévu le cas où la vacance de la Présidence de la République serait provoquée, en dehors des cas limitativement énumérés par la Constitution, par un évènement irrésistible, imprévisible et extérieur », ont mentionné les initiateurs du projet.

Parmi leurs propositions, ils souhaitent pallier, selon leur argument, aux manquements que la foi fondamentale du 30 mars 2016 a prévu des mécanismes de sa révision. En se basant aux termes de l'article 151 de la Constitution : **« l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et au Parlement statuant à la majorité des deux tiers (2/3) des membres qui composent chambre ».**

En s'appuyant sur la citation **« gouverner, c'est prévoir »** qu'ils comptent prévenir tout cas force majeure pouvant entraîner le glissement de la période électorale prévue par la Constitution.

Pendant que les députés **Jean Symphorien Mapenzi** et **Mathurin Dimdelet Nakoe** respectivement 1er et 2ème Vice-présidents de l'Assemblée nationale justifient cette initiative pour le bien du peuple centrafricain, les opposants politiques veulent barrer la route à la bonne marche de la République.

Le Président Touadera décide de payer un mois d'arriéré de salaire de 2002 aux fonctionnaires

Le Chef de l'Etat centrafricain Faustin Archange TOUADERA a instruit son ministre des Finances et du Budget, Henri Marie Dondra, de procéder au paiement des arriérés de salaire du mois de mai 2002 aux fonctionnaires et agents de l'Etat dont la plupart sont déjà à la retraite pendant cette période de crise sanitaire.

Vue la crise sanitaire qui a fragilisé le monde et atteint la République centrafricaine, le président Touadera cherche à soulager les souffrances de son peuple. Le premier geste, c'est le paiement d'un moi d'arriéré de salaire de 2002 aux fonctionnaires de l'Etat.

Sur ses instructions, le ministre des Finances et du Budget, a annoncé le lundi 20 Avril, le paiement des arriérés du mois de mai 2002 : ***« Le Président de la République, soucieux de soulager les Centrafricains dans ce moment difficile, vient d'instruire le ministre des Finances et du Budget à procéder au paiement des arriérés de salaire du mois de mai 2002. Nous osons croire que cette nouvelle est tombée à point nommé et va donner du sourire aux fonctionnaires de l'Etat »***

Le Président de la République, soucieux de soulager les Centrafricains dans ce moment difficile, vient d'instruire le ministre des Finances et du Budget à procéder au paiement des arriérés de salaire du mois de mai 2002

Cette annonce est comme une lueur d'espoir aux yeux des fonctionnaires et agents de l'Etat dont certains sont déjà mis à la retraite, et n'arrivent pas à joindre les deux bout pendant ce moment difficile occasionné par le COVID-19 qui est en train de secouer le monde entier.

La nouvelle de paiement de ses arriérés de salaire est la première mesure d'accompagnement entreprise par le gouvernement pour faire face à la cherté des denrées alimentaires, suite aux mesures barrières édictées par les autorités nationales, afin d'empêcher la propagation de la pandémie à Coronavirus.